



Association Territoriale des  
ÉtudiaNts Aquitains

# GUIDE DES AIDES SOCIALES NOUVELLE-AQUITAINE ÉDITION 2022

Guichet de défense des droits :

 [vosdroits@fede-atena.fr](mailto:vosdroits@fede-atena.fr)

 06 58 08 13 33

 [www.fede-atena.fr](http://www.fede-atena.fr)

# SOMMAIRE

<b>GUIDE DES AIDES SOCIALES.....</b>		
1.	<b>EDITO.....</b>	<b>PAGE 1</b>
2.	<b>PRESENTATION D'ATENA.....</b>	<b>PAGE 2</b>
3.	<b>AIDE AU LOGEMENT.....</b>	<b>PAGE 3</b>
4.	<b>AIDE FINANCIERE.....</b>	<b>PAGE 8</b>
5.	<b>AIDE MATERIELLE.....</b>	<b>PAGE 15</b>
6.	<b>AIDE AU TRANSPORT.....</b>	<b>PAGE 17</b>
7.	<b>DEFENSE DES DROITS.....</b>	<b>PAGE 20</b>
8.	<b>INTERNATIONAL.....</b>	<b>PAGE 22</b>
9.	<b>ISOLEMENT SOCIAL.....</b>	<b>PAGE 24</b>
10.	<b>STAGES ET FORMATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>PAGE 27</b>
11.	<b>EMPLOI.....</b>	<b>PAGE 29</b>
12.	<b>ALIMENTATION.....</b>	<b>PAGE 32</b>
13.	<b>SANTE.....</b>	<b>PAGE 34</b>

# 1. ÉDITO

En plus de deux ans d'existence, la Fédération n'a pu que constater les difficultés auxquelles font face les étudiant.e.s de Nouvelle-Aquitaine. Qu'elles soient financières, sociales ou médicales, ces épreuves rythment le quotidien de bon nombre d'étudiant.e.s depuis plusieurs années maintenant. C'est suite à ce constat que la Fédération a pris la décision, dès sa création, de s'engager dans cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie et d'études de chacune et chacun. Nous proposons des aides afin d'améliorer le confort de vie et avec pour objectif final l'émancipation des étudiant.e.s.

Ce Guide des Aides Sociales, publié pour la deuxième année consécutive, est l'expression de cette dynamique sociale au sein de la Fédération. Il vient accompagner le travail fourni au sein du Guichet de Défense des Droits pour venir informer, sensibiliser et accompagner les étudiant.e.s du territoire. Co-construit avec certains acteurs du territoire, le Guide se veut comme un outil du quotidien pour la jeunesse.

**Ce document comporte un référencement des aides pouvant être accordées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les conditions d'obtention de celles-ci et des démarches à effectuer pour y avoir accès.**

Les récentes crises ont montré à quel point la jeunesse était en souffrance, dans le silence et l'indifférence. L'action de la Fédération vise à mettre en lumière ces difficultés et à remettre l'étudiant.e au cœur de notre société. Véritable atout pour l'avenir, la jeunesse ne peut réussir qu'à travers l'épanouissement et la réussite. Il est alors nécessaire de dispenser les outils pour cela.

ATENA participera toujours à l'autonomisation des étudiant.e.s, notamment à travers l'information sur les aides qui sont à leur disposition pour qu'ils puissent se construire un avenir solide. De la réussite de la jeunesse dépend notre futur collectif.

Hugo Lopes, Vice-Président en charge de la Défense des Droits

## 2. PRESENTATION

# D'ATENA

**ATENA**, l'Association Territoriale des Étudiant·e·s Aquitains, est une fédération d'associations étudiantes créée le 1er mai 2020 autour d'une volonté commune d'agir au plus près des étudiant·e·s qu'elle défend. ATENA est porteuse de multiples projets permettant la représentation et l'accompagnement des étudiant·e·s du territoire, comme notamment le comptoir d'Aliénor, une épicerie sociale et solidaire, ainsi que le développement d'un guichet de défense des droits, mais également par la présence de ses élu·e·s au sein des conseils de gouvernance universitaires.

Cette structure, composée de 35 associations étudiantes locales, a une envergure territoriale et régionale. Ce regroupement offre une visibilité et une interface propice au développement de projets de grande ampleur.

Ses actions ont pour buts principaux de contribuer à l'animation des campus, à la défense des droits et des intérêts des étudiant·e·s et plus globalement des jeunes, indépendamment de tout parti politique, ainsi que l'accompagnement à leurs projets et ceux de leurs associations. De cette façon, ATENA promeut, représente et défend les droits et intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s, tant collectifs que individuels.

Les étudiant·e·s et les jeunes sont donc des acteurs essentiels du fonctionnement de la fédération, car chaque projet, chaque action, chaque position sont construits avec l'ensemble des parties prenantes d'ATENA. C'est de cette façon que nous défendons des positions qui reflètent les idées et besoins des étudiant·e·s que nous représentons, pour que chaque jeune du territoire puisse faire entendre sa voix.



# 3. AIDE AU LOGEMENT

## Aide au logement:

**Quoi:** Aide financière délivrée par la Caf aux locataires en fonction de leur situation sociale.

**Pour qui:** Tout locataire ayant un logement décent à titre de résidence principale, il faut être citoyen français ou citoyen de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de Suisse avec un titre de séjour.

**Comment:** La simulation du montant et la demande d'aide se fait directement sur le site de la Caf.

**Plus d'informations:** <https://www.caf.fr/>

## Logement Crous:

**Quoi:** Un logement à loyers réduits délivré par le Crous à destination des étudiant.e.s qui rencontrent des difficultés pour se loger.

**Pour qui:** Tout étudiant.e peut en faire la demande via son Dossier Social Étudiant à l'exception des étudiant.e.s des formations sanitaires et sociales qui doivent passer par la phase complémentaire.

**Comment:** Le Crous concerné attribue le logement selon les critères sociaux de l'étudiant.e, notamment ses ressources financières, son éloignement géographique ou encore sa situation familiale, et selon les logements disponibles restants.

**Plus d'informations:** <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

## La garantie VISALE:

**Quoi:** La garantie VISALE se porte garante ou caution gratuitement pour la signature de bail, elle permet la prise en charge des paiements des loyers, des charges locatives et des dégradations en cas de difficultés durant toute la durée du bail. Les sommes versées doivent ensuite être restituées selon la situation personnelle de chacun.e. Cela permet notamment de renforcer un dossier pour trouver un logement.

**Pour qui:** Toute personne entre 18 et 30, les personnes de plus de 30 ans avec une situation professionnelle stable, les personnes bénéficiant du bail mobilité, les personnes logées par un organisme d'intermédiation locative.

**Comment:** Il suffit de constituer un dossier en ligne en renseignant son état civil, sa situation professionnelle ou étudiante ainsi que ses ressources. Le dossier sera ensuite rapidement instruit. Les étudiant.e.s n'ont pas de justificatifs de ressources à fournir.

**Plus d'informations:** <https://www.visale.fr/>

## **CRIJ Nouvelle-Aquitaine**

**Quoi:** Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est présent à travers tout le territoire régional afin de délivrer des conseils et accompagner les jeunes qui le souhaitent. De nombreuses ressources matérielles et documentaires y sont présentes.

**Pour qui:** Tout jeune.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CRIJ aux horaires d'ouvertures ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien particulier.

**Plus d'informations:** <https://www.crijna.fr/>

## **L'avance LOCA-PASS**

**Quoi:** Un prêt à taux zéro visant à financer le versement du dépôt de garantie exigée lors de la location d'un logement.

**Pour qui:** Les salariés du secteur privé, les personnes en formation professionnelle, les personnes en recherche d'emploi, les étudiant.e.s salarié.e.s qui ont soit: un CDD de trois mois minimum, un ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de trois mois durant les six derniers mois, un convention de stage d'au moins 3 mois, un statut de boursier.

**Comment:** Il suffit de constituer son dossier en ligne en joignant les pièces justificatives, la demande sera par la suite instruite pour vérifier l'éligibilité.

**Plus d'informations:** <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

## **Avance loyer SOLIHA**

**Quoi:** Une avance de premier loyer afin de compenser les frais inhérents à l'emménagement dans un nouveau logement.

**Pour qui:** Les personnes entre 18 et 30 ans en formation et locataires du parc privé.

**Comment:** La demande doit être réalisée en ligne dans les deux mois après la signature du bail, l'aide se situe entre 100€ et 400€ et est remboursable par mensualités sur 24 mois maximum.

**Plus d'informations:** <https://avanceloyer.solihanouvelleaquitaine.fr/>

## **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

**Quoi:** C'est une structure présente dans chaque département afin d'assister les personnes dans le besoin en termes de logement. Les aides peuvent varier selon les besoins de chacun.

**Pour qui:** Toutes personnes qui en fait la demande, les aides sont délivrées sur la base de critères sociaux.

**Comment:** Les demandes sont propres à chaque département pour chaque FSL concerné. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les assistant.e.s soci.ales.aux pourront vous assister pour les départements n'ayant pas de services en ligne.

**Plus d'informations:** En Gironde: <https://www.fsl33.org/>, Dans le Lot-et-Garonne : <https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/solidarite/insertion-emploi/fonds-de-solidarite-pour-le-logement>, Dans les Pyrénées-Atlantiques: <https://www.ledepartement66.fr/55187/>

### **Lokaviz**

**Quoi:** Lokaviz recense les offres de logement dédiés aux étudiant.e.s, bénéficiaires des bourses ou non, chez les particuliers. Les annonces sont vérifiées garantissant ainsi le respect des bonnes pratiques en matière de rapports locatifs.

**Pour qui:** Tous les étudiant.e.s.

**Comment:** Les offres sont disponibles gratuitement sur le site et il est possible de contacter le.la propriétaire via [messervicesetudiants.fr](mailto:messervicesetudiants.fr).

**Plus d'informations:** <https://www.lokaviz.fr/>

### **Bed & Crous**

**Quoi:** Le Crous met à disposition d'étudiant.e.s les logements vacants pour des courts séjours, qu'ils soient professionnels ou personnels. Ces locations accessibles sont disponibles dans les principales villes étudiantes en France que ce soit pour quelques jours à quelques semaines.

**Pour qui:** Tous les étudiant.e.s.

**Comment:** Il est possible de faire la demande en ligne directement, il est nécessaire de se connecter via [messervicesetudiants.fr](mailto:messervicesetudiants.fr).

**Plus d'informations:** <https://www.bedandcrous.com/>

### **Opération "Un, deux, toit"**

**Quoi:** Le dispositif « Un, Deux, Toit » rassemble gratuitement les offres d'hébergement en meublé en Nouvelle Aquitaine proposés par des particuliers (meublés, chambre chez l'habitant) et par les professionnels du parc public à destination des jeunes en formation. De plus, il propose service d'accompagnement facultatif porté par COHABILIS et l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine qui assurent la mise en relation des offres et des demandes d'hébergement, un accompagnement pour la contractualisation du séjour et la définition des règles de vie et une intermédiation pendant la durée de l'hébergement chez le propriétaire.

**Pour qui:** Toute personne de moins de 30 ans en formation peut utiliser le service pour rechercher un logement.

**Comment:** Les annonces de recherche ou de demande de logement peuvent être mises en ligne directement sur le site.

**Plus d'informations:** <https://www.operationundeux toit.fr/>

### **Coop coloc'**

**Quoi:** Coop coloc' est un dispositif à l'initiative de l'ACLEF (l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants en France) qui vise à relouer des logements en colocation meublée à des étudiant.e.s. Cette initiative permet d'obtenir des logements de qualité à un prix inférieur au prix du marché. Des rencontres entre les locataires sont organisées durant l'année. L'objectif est à la fois de créer un cadre de convivialité et de solidarité au sein de la communauté des « CoopColocataires » mais aussi de répondre à leurs besoins ou leur envie d'engagement.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e souhaitant se loger sur Bordeaux.

**Comment:** Les candidatures sont disponibles directement en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.coopcoloc.fr/>

### **Mobili-Jeune et Agri-mobili-jeune**

**Quoi:** C'est une subvention de 100€ maximum permettant de prendre en charge une partie du loyer chaque mois pendant un an.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e de moins de 30 ans en formation en alternance.

**Comment:** Les conditions d'accès et le dossier de demande sont disponibles en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

### **Ciliopée Jeunes**

**Quoi:** CILIOPEE Jeunes est une association de loi 1901 créée en 1975 qui propose des logements à proximité des sites universitaires ou d'enseignement, et des services en Lot-et-Garonne et en Gironde. L'association dispose de 3 résidences à Agen et Talence.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il est possible de contacter l'association via leur site internet.

**Plus d'informations:** <https://www.ciliopee-jeunes.fr/>

### **Foyer des jeunes travailleurs - Pays Basque**

**Quoi:** Ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans (étudiants, salariés, intérimaires, stagiaires...), le Foyer des Jeunes Travailleurs de la Côte Basque gère 200 places de logement (du studio au T5 en colocation) sur la côte basque, de Boucau à Hendaye.

**Pour qui:** Tout jeune entre 16 et 30 ans.

**Comment:** Le dossier est à retirer sur le site internet.

**Plus d'informations:** <https://fjtpaysbasque.com/>

## **Service jeunesse - Anglet**

**Quoi:** Le service Jeunesse de la Ville propose un fichier de logements aux étudiants. Les propriétaires bailleurs anglois proposent leur logement au service Jeunesse qui alimente un fichier. Les habitations proposées se situent tous dans la commune d'Anglet. Ils sont disponibles de septembre à juin de l'année suivante et meublés. Il peut s'agir de chambres chez l'habitant, de T1, T2, T3, T4, T5 pour une location seule ou en colocation.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Le dossier est consultable sur demande: [logement.etudiant@anglet.fr](mailto:logement.etudiant@anglet.fr)

**Plus d'informations:** <https://www.anglet.fr/fiches-pratiques/detail-fiche/actualites/trouver-un-logement-lorsquon-est-etudiant/>

## **Maillages**

**Quoi:** Cette association développe la cohabitation intergénérationnelle au Pays Basque. Une personne âgée propose une chambre gracieusement à un étudiant en échange d'une présence, d'un échange de vie solidaire et conviviale.

**Pour qui:** Tout jeune de moins de 30 ans.

**Comment:** Le dossier de demande est à remplir en ligne

**Plus d'informations:** <https://www.maillages.org/>

## **Habitat jeune - Brive**

**Quoi:** Le service habitat jeunes a pour missions d'accueillir des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle, participe aux actions de relogement, et assure un accompagnement social auprès des jeunes. Des travailleurs sociaux vous accompagnent dans vos demandes d'aides dès votre entrée.

**Pour qui:** Tout jeune entre 16 et 30 ans.

**Comment:** Contactez le service habitat jeunes : 05 55 17 40 00 ou faites une demande en ligne.

**Plus d'informations:** <http://www.brive.fr/index.php/habitat-jeunes/#1487066361085-21b125c4-14a6>

# 4. AIDE FINANCIERE

## Bourses sur critères sociaux

**Quoi:** Cette bourse est délivrée par le Crous sur la base des critères sociaux de chaque étudiant.e. Elle est versée chaque mois pendant 10 mois et découpée en échelons.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e peut en faire la demande via son Dossier Social Étudiant. Cette bourse ne concerne pas les étudiant.e.s des formations sanitaires et sociales.

**Comment:** Le Crous concerné attribue les bourses selon les critères sociaux de l'étudiant.e, notamment ses ressources financières, son éloignement géographique ou encore sa situation familiale.

**Plus d'informations:** <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

## Bourses des formations sanitaires et sociales (BFSS)

**Quoi:** Cette bourse est délivrée par le Région Nouvelle-Aquitaine sur la base des critères sociaux de chaque étudiant.e. Elle est l'équivalent des bourses sur critères sociaux du Crous pour les étudiant.e.s des formations sanitaires et sociales.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e en formation sanitaire et sociale peut en faire la demande en ligne.

**Comment:** Les conditions d'attributions sont similaires aux bourses du Crous, les bourses sont attribuées selon les critères sociaux de l'étudiant.e, notamment ses ressources financières, son éloignement géographique ou encore sa situation familiale.

**Plus d'informations:** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/bourses-etudes-sur-criteres-sociaux-etudiants-en-formations-sociales-paramedicales-et-de-sante>

## FSDIE Aides sociales

**Quoi:** Les Universités mettent en place des aides ponctuelles afin de venir en aide aux étudiant.e.s qui peuvent rencontrer des difficultés financières au cours de leurs études. Ces aides sont attribuées au cas par cas selon la situation de chaque étudiant.e.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e peut en faire la demande auprès de son Université.

**Comment:** La constitution des dossiers peut varier en fonction des Universités et des commissions sont organisées afin de statuer sur l'attribution ou non de l'aide.

**Plus d'informations:** Université Bordeaux-Montaigne: <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/infos-pratiques/sante-et-social/service-social.html>, Université de Bordeaux: <https://www.u-bordeaux.fr/campus/vie-quotidienne/aides-sociales-financieres/aides-accordees-par-luniversite>, Université de Pau et des Pays de l'Adour: <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/aides-remboursements/aides-a-destination-des-etudiants/remboursement-droit-scolarite-et-aides.html>

### **Aide au mérite**

**Quoi:** Une aide de 900€ versée en 9 mensualités est versée pour les étudiant.e.s bénéficiaires des bourses sur critères sociaux ayant eu une mention "très bien" au baccalauréat.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e boursi.ère.er peut en bénéficier lors de son entrée dans l'enseignement supérieur.

**Comment:** Le Crous concerné attribue l'aide automatiquement aux personnes éligibles sans démarches supplémentaires.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010>

### **Prêt garanti par l'Etat**

**Quoi:** Le prêt garanti par l'Etat permet d'emprunter de l'argent auprès des banques partenaires sans qu'un proche n'ait à se porter caution.

**Pour qui:** Toute personne entre 18 et 28 ans de nationalité française ou de l'Espace économique européen (EEE) et inscrite dans l'enseignement supérieur.

**Comment:** La demande se fait directement en Banque auprès de la Banque Postale, la Banque Populaire, BFCOI, Caisses d'Epargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Société Générale.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986>

### **Aide à la mobilité master**

**Quoi:** D'un montant de 1000€, l'aide à la mobilité master vise à faciliter la mobilité géographique des étudiant.e.s boursi.ère.er.s lors de leur inscription en Master. Cela concerne les étudiant.e.s titulaires d'une licence qui souhaitent changer de région académique.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s qui intègrent une formation de Master l'année qui suit l'obtention de leur diplôme de Licence et qui sont bénéficiaires des bourses sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle.

**Comment:** Il faut constituer un dossier via [messervicesetudiants.fr](https://messervicesetudiants.fr).

**Plus d'informations:** <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504>.

## **Bourses Talents**

**Quoi:** Cette aide succède à l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, elle vise à aider les candidats à préparer les concours de la fonction publique. Elle s'accompagne d'un tutorat et d'une préparation à ces concours. Cette aide est de 4000€.

**Pour qui:** Pour en bénéficier il faut être inscrit dans une classe Prépa Talents, la sélection se fait sur critères sociaux.

**Comment:** La demande est à faire auprès de son référent pédagogique, l'aide est ensuite versée en deux fois par la préfecture.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17482#:~:text=L%27allocation%20pour%20la%20diversit%C3%A9%20dans%20la%20fonction%20publique.est%20remplac%C3%A9%20par%20le%20dispositif%20des%20bourses%20Talents>.

## **Cap'J crise**

**Quoi:** Il s'agit d'une aide individuelle versée par le département de Gironde afin d'aider les jeunes du département qui rencontrent des difficultés financières.

**Pour qui:** Les jeunes entre 18 et 29 ans inscrits en formation initiale ou continue ou en formation qui réside dans le département depuis plus de 3 mois.

**Comment:** Pour les étudiant.e.s il faut prendre rendez-vous avec le service social du Crous afin d'évaluer sur une demande de Cap'J peut être faite. Pour les autres jeunes ne bénéficiant pas du Crous, une demande en ligne est disponible.

**Plus d'informations:** <https://www.gironde.fr/jeunesse/aides-aux-jeunes-de-moins-de-30-ans#capj-crise>

## **Fonds d'aide aux jeunes**

**Quoi:** Le Fonds d'aide aux jeunes est un dispositif national visant à accompagner les jeunes dans une démarche d'insertion professionnelle. Il permet d'offrir une aide financière, sociale, médicale ou encore un accompagnement personnalisé aux jeunes dans le besoin.

**Pour qui:** Tout jeune de 18 à 25 ans révolus français ou étranger en situation régulière, qui rencontre des difficultés individuelles ou familiales et dont la situation nécessite une aide d'urgence.

**Comment:** L'aide peut être délivrée après avoir pris contact avec la Mission locale la plus proche.

### **La carte jeune Bordeaux Métropole**

**Quoi:** Cette carte gratuite permet aux jeunes de la Métropole d'obtenir des réductions chez divers partenaires.

**Pour qui:** Toute personne entre 0 et 25 ans résidant dans l'une des 21 communes éligibles.

**Comment:** Il suffit de se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de faire sa demande en ligne.

**Plus d'informations:** <https://cartejeune.bordeaux-metropole.fr/>

### **ASAP:**

**Quoi:** L'ASAP (Aide Spécifique Allocation Ponctuelle) est une aide d'urgence pour toute personne qui rencontre momentanément des difficultés graves et qui permet d'apporter une réponse rapide. Elle peut être cumulée avec la bourse sur critères sociaux, l'aide à la mobilité ou encore l'aide au mérite. Elle peut être versée plusieurs fois si besoin.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e qui rencontre des difficultés peut prétendre à l'ASAP.

**Comment:** Pour constituer un dossier il faut consulter les services sociaux du Crous afin d'évaluer sa situation personnelle. Le dossier sera étudié dans la commission prévue à cet effet, les élu.e.S Inter'Assos y siègent n'hésitez pas à les contacter.

**Plus d'informations:** <https://www.crous-bordeaux.fr/bourses/autres-aides-financieres-crous/>

### **ASAA:**

**Quoi:** L'ASAA (Aide Spécifique Allocation Annuelle) est une aide d'urgence pour toute personne qui rencontre momentanément des difficultés graves et qui permet d'apporter une réponse rapide. Elle peut être cumulée avec la bourse sur critères sociaux, l'aide à la mobilité ou encore l'aide au mérite. Elle est versée chaque mois. Contrairement à l'ASAP, les étudiant.e.s des formations sanitaires et sociales ne peuvent pas y prétendre.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e qui rencontre des difficultés peut prétendre à l'ASAA.

**Comment:** Pour constituer un dossier il faut consulter les services sociaux du Crous afin d'évaluer sa situation personnelle. Le dossier sera étudié dans la commission prévue à cet effet, les élu.e.S Inter'Assos y siègent n'hésitez pas à les contacter.

**Plus d'informations:** <https://www.crous-bordeaux.fr/bourses/autres-aides-financieres-crous/>

### **Allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH)**

**Quoi:** Il s'agit d'une aide à destination des parents ayant un enfant en situation de handicap et qui vise à compenser les dépenses liées à ce handicap. Son montant de base est de 140,53€ mais peut être complétée en fonction de la situation personnelle du foyer. Elle peut être cumulée avec d'autres allocations.

**Pour qui:** Les parents ayant un enfant en situation de handicap. L'enfant ne doit pas avoir plus de 20 ans, ni être en internat pris en charge par l'Assurance maladie, il doit avoir la nationalité française et ne doit pas avoir un revenu supérieur à 55% du SMIC brut.

**Comment:** La demande peut être faite en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>

### **L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)**

**Quoi:** C'est une allocation qui permet d'avoir un minimum de ressources pour les personnes en situation de handicap.

**Pour qui:** Toute personne de plus de 20 ans, ou de 16 ans qui n'est plus à la charge de ses parents, dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%. Ce taux peut être compris entre 50% et 79% si le handicap restreint substantiellement et durablement l'accès à l'emploi pour la personne. Le montant est déterminé sur critères sociaux.

**Comment:** Pour constituer un dossier de demande d'allocation il faut s'adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées la plus proche.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

### **La bourse Handinamique**

**Quoi:** Il s'agit d'une aide financière versée par la fédé 100% Handinamique qui a pour objectif d'appuyer les parcours de formation des jeunes en situation de handicap qui ne trouvent pas toujours les solutions de financement pour compenser les besoins liés à leur situation. Elle ne peut excéder 3000€.

**Pour qui:** Les jeunes en situation de handicap de moins de 35 ans et les jeunes en situation de handicap qui intègrent une formation dans un établissement de l'enseignement supérieur.

**Comment:** Le dossier doit être envoyé à la fédé 100% Handinamique avec toutes les pièces justificatives.

**Plus d'informations:** <https://www.handinamique.org/bourses/>

### **Service social du Crous**

**Quoi:** Le service social du Crous est à votre écoute pour tout problème d'ordre financier, personnel ou familial. Il peut notamment vous aider à constituer des dossiers d'aides sociales.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e bénéficiant des services du Crous.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous directement sur le site du Crous.

**Plus d'informations:** <https://www.crous-bordeaux.fr/social/prendre-rendez-vous/>

## Les maisons départementales des solidarités (Gironde)

**Quoi:** Ces maisons sont réparties sur tout le territoire et offrent divers services sur l'accès aux droits, la vie quotidienne, l'éducation et les relations familiales, les aides face aux situations de précarité ou encore le logement.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il suffit de se rendre dans ces maisons aux horaires d'ouverture.

**Plus d'informations:** <https://www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-ressources/maisons-du-departement-des-solidarites>

## Pass culture

**Quoi:** Accessible pour les jeunes entre 15 et 18 ans, le pass culture permet d'obtenir une allocation dédiée aux activités et biens culturels. Le montant de cette aide varie en fonction de l'âge.

**Pour qui:** Les jeunes entre 15 et 18 ans.

**Comment:** Le Pass culture est disponible directement via l'application dédiée.

**Plus d'informations:** <https://pass.culture.fr/>

## Bourse municipale - Agen

**Quoi:** Depuis plusieurs années maintenant, la ville d'Agen délivre une bourse pour les étudiant.e.s issu de la commune. Cette aide est versée sur la base de critères sociaux.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s ayant au moins un parent vivant à Agen, inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche, touchant une bourse du Crous à l'échelon 4 et plus et qui a eu une mention ou une note supérieure ou égale à 12 dans l'année.

**Comment:** Le dossier de demande est à retirer au point jeune d'Agen.

**Plus d'informations:** <https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/etudier-a-agen/vie-etudiante-321.html>

## Carte jeune - Agen

**Quoi:** Cette carte coûte 6€ et permet de bénéficier de nombreux avantages et réductions (restauration, sport, loisirs, culture, achats...) et surtout d'accéder librement et sans limite à l'espace loisirs du premier étage et sa terrasse panoramique et aux activités proposées par son équipe.

**Pour qui:** Les jeunes entre 12 et 25 ans domiciliés ou scolarisés sur Agen.

**Comment:** Le dossier de demande est à déposer au point jeune d'Agen.

**Plus d'informations:** <https://www.agen.fr/en-ce-moment/actualites/la-carte-jeunes-12-25-ans-3328.html>

### **Bourse départementale - Charente**

**Quoi:** Le département de Charente propose des bourses aux étudiant.e.s pour la mobilité internationale et les personnes qui rencontrent des difficultés financières.

**Pour qui:** Pour la mobilité internationale: les étudiant.e.s bénéficiaires des bourses du Crous et celles et ceux qui dépassent le plafond de l'échelon 0 bis de 4000€ maximum. Pour les difficultés financières: Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Le dossier de demande est disponible en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.lacharente.fr/vos-besoins/en-tant-que-jeune/obtenir-une-aide-du-departement/>

### **Aide départementale sportifs de haut niveau - Charente**

**Quoi:** Le département de Charente propose des aides aux sportifs de haut niveau pour les accompagner financièrement dans leur carrière..

**Pour qui:** Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles ou repérés par leur fédération.

**Comment:** Contactez le comité départemental de la discipline sportive.

**Plus d'informations:** <https://www.lacharente.fr/vos-besoins/en-tant-que-jeune/obtenir-une-aide-du-departement/>

### **Bourse jeune - Brive-la-Gaillarde**

**Quoi:** Cette aide financière a pour objectif de contribuer à finaliser un parcours de formation durant lequel le lycéen ou l'étudiant devra effectuer, par exemple, un stage ou un séjour d'études à l'extérieur de sa ville d'étude ou encore à l'étranger. Ceci afin d'optimiser ses chances de trouver un emploi. Son montant sera compris entre 500 et 2000€ et pourra être versé pour une durée de deux années.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s brivistes entre 16 et 25 ans qui ont un projet construit et qui proposent un budget de celui-ci faisant apparaître le reste à charge.

**Comment:** Le dossier est disponible en ligne et est à envoyer à la mairie de Brive.

**Plus d'informations:** <http://www.brive.fr/index.php/bourse-jeunes/#1485423519663-60766585-5281>

### **Prêt d'honneur - Landes**

**Quoi:** Le département des Landes propose une aide sur critères sociaux aux étudiant.e.s vivant dans le département depuis plus d'un an. Cette aide est versée sous forme de prêt sans intérêt de 1000€ ou 2050€.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s landais.e depuis plus d'un an de moins de 30 ans.

**Comment:** Le dossier est à envoyer au Conseil départemental.

**Plus d'informations:** <https://www.landés.fr/pre-t-honneur>

# 5. AIDE MATERIELLE

## **Emmaüs connect**

**Quoi:** Emmaüs connect est une association qui permet aux personnes en situation de précarité numérique d'accéder à des outils en ligne nécessaires à la vie quotidienne. Cela passe par des points d'écoute, de l'accompagnement numérique, de la vente de produits numériques à prix réduit ainsi que des conseils.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de contacter directement Emmaüs connect par téléphone ou mail, ou bien de se rendre sur les points de rencontre.

**Plus d'informations:** <https://emmaus-connect.org/>

## **Prêt d'ordinateur - Université de Bordeaux**

**Quoi:** L'Université de Bordeaux prête des ordinateurs gratuitement aux étudiant.e.s qui en font la demande dans la limite des stocks disponibles.

**Pour qui:** Tout.e.s les étudiant.e.s inscrits à l'Université de Bordeaux.

**Comment:** Il suffit de se présenter à l'accueil d'une des bibliothèques universitaires et de présenter sa carte Aquipass.

**Plus d'informations:** <http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Infos-pratiques/Emprunter-un-pc-portable-a-la-BU>

## **Prêt d'ordinateur - Université de Pau et des Pays de l'Adour**

**Quoi:** L'Université de Pau et des Pays de l'Adour prête des ordinateurs gratuitement aux étudiant.e.s qui en font la demande dans la limite des stocks disponibles. Par ailleurs, un accompagnement personnalisé est possible.

**Pour qui:** Tout.e.s les étudiant.e.s inscrits à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

**Plus d'informations:** <https://www.univ-pau.fr/fr/covid-19/soutien-et-aide-aux-etudiants.html>

## **Etu'Recup**

**Quoi:** Etu'Recup est une association présente sur les campus de Bordeaux, Talence, Gradignan et Pessac et qui vise à réduire les déchets tout en luttant contre la précarité. L'association dispose notamment d'une ressourcerie où il est possible de trouver des fournitures de seconde main, que ce soit du mobilier, des vêtements ou encore de l'électroménager, ainsi que de sa Maison du vélo où se trouve un atelier d'entretien accessible à tous.

**Pour qui:** Tout le monde

**Comment:** Les différents sites sont répartis sur les campus de Pessac, Talence, Gradignan et Bordeaux et sont accessibles aux horaires d'ouverture. Etu'Recup mène également des stands de façon ponctuelle sur la métropole.

**Plus d'informations:** <https://eturecup.org/>



# 6. AIDE AU TRANSPORT

## Tarification solidaire TBM

**Quoi:** Le réseau de transport de Bordeaux Métropole met en place une tarification solidaire sur ses abonnements pour les publics les plus précaires. Défendue par ATENA, cette tarification se base sur le quotient familial du foyer et peut aboutir à une réduction allant jusqu'à 100%

**Pour qui:** Tout le monde en fonction du quotient familial.

**Comment:** Le quotient familial est obtenu via la Caf, la demande doit être faite en ligne.

**Plus d'informations:** <https://tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr/Accueil.aspx?ReturnUrl=%2f>

## Aide à la mobilité master

**Quoi:** D'un montant de 1000€, l'aide à la mobilité master vise à faciliter la mobilité géographique des étudiant.e.s boursi.ère.er.s lors de leur inscription en Master. Cela concerne les étudiant.e.s titulaires d'une licence qui souhaitent changer de région académique.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s qui intègrent une formation de Master l'année qui suit l'obtention de leur diplôme de Licence et qui sont bénéficiaires des bourses sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle.

**Comment:** Il faut constituer un dossier via [messervicesetudiants.fr](https://messervicesetudiants.fr).

**Plus d'informations:** <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504>.

## Carte jeune SNCF

**Quoi:** La carte avantage jeune est valable à partir de 17 ans jusqu'à la veille du 28ème anniversaire. D'un prix de 49€ par an, elle permet une réduction de 30% des prix des billets en France et en Europe, des tarifs plafonnés sur les trains à réservation et certains TER et une réduction de 15% sur les services comme le Bar.

**Pour qui:** Toute personne entre 17 et 27 ans.

**Comment:** Il est possible de commander la carte directement en ligne ou en gare.

**Plus d'informations:** <https://www.sncf-connect.com/app/catalogue>

## TGV Max Jeune

**Quoi:** La carte TGV Max Jeune permet aux personnes entre 16 et 27 ans de se déplacer en TGV en illimité dans toute la France.

**Pour qui:** Toute personne entre 16 et 27 ans.

**Comment:** Il est possible de commander la carte directement en ligne ou en gare.

**Plus d'informations:** <https://www.sncf-connect.com/app/catalogue>

### **Offres TER Nouvelle-Aquitaine**

**Quoi:** La Région Nouvelle-Aquitaine a mis un place plus aides aux mobilités pour les jeunes entre 18 et 28 ans afin de voyager en TER sur tout le territoire. Le billet jeune permet des tarifs réduits pour les jeunes de moins de 28 ans qui souhaitent voyager en Nouvelle-Aquitaine. Les réductions allant jusqu'à -50% s'appliquent sans souscrire à une carte de réduction ni aucune formalité. Le pass jeune TER Nouvelle-Aquitaine permet de voyager en illimité sur un aller-retour de son choix. Il est valable 1 an.

**Pour qui:** Tout jeune entre 18 et 28 ans.

**Comment:** Le billet jeune s'applique automatiquement, le pass jeune est disponible à l'achat en ligne.

**Plus d'informations:** <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/vie-quotidienne/se-deplacer/ter-se-deplacer-prix-reduits>

### **Dispositif "Départ 18:25"**

**Quoi:** Départ 18:25, c'est une aide financière accordée aux 18-25 ans, sous conditions de statut ou de ressources, couvrant la moitié du coût de leurs vacances. Parmi un large choix de séjours, ils peuvent ainsi s'accorder un repos bien mérité, pour des destinations qui leur ressemblent. Cette aide est également accessible aux bénéficiaires de bourses, aux apprentis ou encore aux bénéficiaires d'aides particulières.

**Pour qui:** Tout jeune entre 18 et 25 ans sur la base de critères sociaux.

**Comment:** La demande peut être faite en ligne.

**Plus d'informations:** <https://depart1825.com/>

### **Aide au permis de conduire**

**Quoi:** La Région Nouvelle-Aquitaine met en place une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes en insertion. Cette aide est versée sur la base de critères sociaux et son montant varie selon la situation financière du demandeur.

**Pour qui:** Les jeunes entre 17 et 25 ans, diplômés d'un Bac pro, CAP, BEP, BP ou autre, ainsi que ceux suivant une insertion professionnelle suivie par la Mission locale.

**Comment:** La demande peut être faite en ligne et, par la suite, le dossier sera instruit.

**Plus d'informations:** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

## Le réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMAs)

**Quoi:** Il s'agit de maisons réparties sur l'ensemble du territoire de la métropole bordelaise qui délivre des conseils et de l'information sur les mobilités alternatives. Il est également possible pour tous les résidents de la métropole d'y emprunter un vélo pour une durée de 2 à 10 mois. Des prêts à destination des étudiant.e.s sont notamment proposés.

**Pour qui:** Tout.e habitant.e de la métropole bordelaise.

**Comment:** Il est possible de se rendre aux MAMMAs aux horaires d'ouvertures

**Plus d'informations:** <https://sedeplacer.bordeaux-metropole.fr/Velo/Les-acteurs-du-velo/Les-Maisons-des-Mobilites>



# 7. DEFENSE DES DROITS

## Le Guichet de Défense des droits

**Quoi:** Mis en place par la Fédération ATENA, le Guichet de défense des droits vise à accompagner et informer les étudiant.e.s dans leurs démarches universitaires ou administratives ainsi que de les aider dans des situations où leurs droits semblent ne pas avoir été respectés. Le Guichet intervient en favorisant les modes informels de règlement des différends ainsi que la saine communication entre les différents acteurs.

**Pour qui:** Toutes les personnes inscrites dans un établissement de l'Enseignement supérieur ou souhaitant intégrer ce dernier.

**Comment:** Il est possible de contacter le Guichet de défense des droits par mail: [vosdroits@fede-atena.fr](mailto:vosdroits@fede-atena.fr), ou par téléphone au 06 58 08 13 33.

**Plus d'informations:** <https://fede-atena.fr/defense-des-droits/>

## La bourse Handinamique

**Quoi:** Il s'agit d'une aide financière versée par la fédé 100% Handinamique qui a pour objectif d'appuyer les parcours de formation des jeunes en situation de handicap qui ne trouvent pas toujours les solutions de financement pour compenser les besoins liés à leur situation. Elle ne peut excéder 3000€.

**Pour qui:** Les jeunes en situation de handicap de moins de 35 ans et les jeunes en situation de handicap qui intègrent une formation dans un établissement de l'enseignement supérieur.

**Comment:** Le dossier doit être envoyé à la fédé 100% Handinamique avec toutes les pièces justificatives.

**Plus d'informations:** <https://www.handinamique.org/bourses/>

## Les élu.e.s Inter'Assos

**Quoi:** Les élu.e.s Inter'Assos siègent dans différents conseils universitaires et du Crous afin d'y porter la voix des étudiant.e.s. De plus, elles.ils participent à la prise de décision et à la défense des droits des étudiant.e.s. Ils peuvent donc être des aides très précieuses pour la défense des droits de chacun et chacune.

**Pour qui:** Tous les étudiant.e.s.

**Comment:** Il est possible de contacter les élu.e.s Inter'Assos par mail: [interassos@fede-atena.fr](mailto:interassos@fede-atena.fr), ou sur Instagram @interassos\_ac.bdx.

**Plus d'informations:** <https://fede-atena.fr/representation/>

## **Les aménagements d'études**

**Quoi:** Les études ne sont pas toujours compatibles avec un handicap ou des activités extérieures qui nécessitent beaucoup d'investissement. C'est pourquoi les universités proposent des aménagements d'études et des accompagnements afin que chacun et chacune puisse réussir dans des conditions optimales.

**Pour qui:** Tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'université, les conditions d'accès aux aménagements d'études peuvent varier selon les situations. Ces derniers peuvent être possibles pour les étudiant.e.s en situation de handicap, les sportif.ve.s de haut niveau, les artistes ou encore les élu.e.s étudiants.

**Comment:** Il est nécessaire de contacter le service compétent selon l'université, la nature de l'aménagement sera par la suite adapté en fonction de la situation personnelle de l'étudiant.e.

**Plus d'informations:** Université de Bordeaux: <https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/etudiants-besoins-specifiques>, Université Bordeaux Montaigne: <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/handicap/reussir-sa-scolarite-en-situation-de-handicap.html>, Université de Pau et des Pays de l'Adour: <https://formation.univ-pau.fr/fr/vie-etudiante/accueil-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>

## **CRIJ Nouvelle-Aquitaine**

**Quoi:** Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est présent à travers tout le territoire régional afin de délivrer des conseils et accompagner les jeunes qui le souhaitent. De nombreuses ressources matérielles et documentaires y sont présentes.

**Pour qui:** Tout jeune.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CRIJ aux horaires d'ouvertures ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien particulier.

**Plus d'informations:** <https://www.crijna.fr/>



# 8. INTERNATIONAL

## Aide à la mobilité internationale

**Quoi:** Il s'agit d'une aide financière pour les étudiant.e.s qui souhaitent suivre une formation à l'étranger délivrée sous conditions de ressources. Elle est de 400€ par mois maximum et est versée au minimum en 2 mensualité et au maximum en 9 mensualités.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s suivant suivre une formation à l'étranger qui bénéficient des bourses sur critères sociaux ou des aides spécifiques.

**Comment:** Le dossier de demande est à retirer au service de mobilité internationale de son établissement.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F380>

## Passeport mobilité études

**Quoi:** Cette aide permet aux étudiant.e.s originaires des outre-mers d'obtenir un billet d'avion à destination de la métropole ou d'une autre collectivité d'outre-mer remboursé entre 50% et 100% afin d'y faire ses études. Cette aide est versée sous conditions de ressources.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire, originaires d'une collectivité d'outre-mer, qui n'a pas subi deux échecs successifs aux examens et dont le niveau de ressources n'excède pas 26 631€.

**Comment:** La demande doit être réalisée en ligne.

**Plus d'informations:** <https://ladom.fr/etudes/etudiants-du-passeport-mobilite-etudes/le-dispositif/>

## La bourse Erasmus+

**Quoi:** La bourse Erasmus+ est une aide qui peut être versée aux étudiant.e.s en mobilité internationale dans le cadre du programme éponyme. Cette aide est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale ou la bourse sur critères sociaux. Elle peut s'appliquer pour une mobilité d'études comme pour une mobilité de stage et son montant varie selon le pays de destination, les étudiant.e.s issus des collectivités d'outre-mer ont une bourse d'un montant minimum de 700€/mois quel que soit le pays de destination.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s souhaitant partir en mobilité internationale.

**Comment:** Le dossier de demande est à retirer au service de mobilité internationale de son établissement.

**Plus d'informations:** <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67>

## **Bourse régionale**

**Quoi:** La région Nouvelle-Aquitaine met en place des bourses afin d'aider les étudiant.e.s qui ont un projet de mobilité internationale à le financer. Cette aide est versée sur la base de critères sociaux pour des projets de mobilité validés par l'établissement, son montant varie en fonction de la durée de la mobilité.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e souhaitant partir en mobilité internationale.

**Comment:** Après avoir eu son projet validé par l'établissement, la demande de bourse doit être faite en ligne.

**Plus d'informations:** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/sejours-detude-letranger-public-post-bac>

## **CRIJ Nouvelle-Aquitaine**

**Quoi:** Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est présent à travers tout le territoire régional afin de délivrer des conseils et accompagner les jeunes qui le souhaitent. De nombreuses ressources matérielles et documentaires y sont présentes.

**Pour qui:** Tout jeune.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CRIJ aux horaires d'ouvertures ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien particulier.

**Plus d'informations:** <https://www.crijna.fr/>



# 9. ISOLEMENT SOCIAL

## **Fédération ATENA**

**Quoi:** La Fédération ATENA propose un lieu d'échange et de rencontre qui favorise le dialogue et la cohésion sociale dans la vie universitaire. La Fédération permet d'accompagner chaque étudiant.e dans sa vie à l'université. Elle a notamment mis en place le Guichet de défense des droits vise à accompagner et informer les étudiant.e.s dans leurs démarches universitaires ou administratives ainsi que de les aider dans des situations où leurs droits semblent ne pas avoir été respectés.

**Pour qui:** Tout le monde

**Comment:** Il est possible de contacter le Guichet de défense des droits par mail: [vosdroits@fede-atena.fr](mailto:vosdroits@fede-atena.fr), ou par téléphone au 06 58 08 13 33.

**Plus d'informations:** <https://fede-atena.fr>

## **S.O.S Amitié**

**Quoi:** S.O.S. Amitié est une plateforme d'écoute par téléphone, messagerie ou chat destinée à ceux qui, à un moment de leur vie, rencontrent une période difficile.

**Pour qui:** Tout le monde

**Comment:** Il est possible de contacter S.O.S. Amitié par téléphone au 09 72 39 40 50, le chat et la messagerie sont disponibles sur leur site internet.

**Plus d'informations:** <https://www.sos-amitie.com/>

## **Croix-rouge écoute**

**Quoi:** La Croix-rouge a mis en place un service d'écoute dans la continuité de son travail de prévention et de promotion de la santé. Le service est disponible de 9h à 19h en semaine et de 12h à 18h le samedi que ce soit pour parler de soi, d'un.e proche ou de ses ami.e.s.

**Pour qui:** Tout le monde

**Comment:** Par téléphone: 0800 858 858

**Plus d'informations:** <https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Soutien-psychologique-et-isolement-social/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone>

## **Numéro vert suicide/Suicide écoute**

**Quoi:** Ce numéro vert est disponible 24h/24h et 7j/7j pour les personnes en détresse psychologique qui font face à des idées noires, des angoisses ou des pensées morbides. Il est aussi possible de prendre contact si l'un.e de vos proche est dans cette situation.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Par téléphone : 3414/01 45 39 40 00

**Plus d'informations:** <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/article/le-numero-national-de-prevention-du-suicide>

### **Le Girofard**

**Quoi:** Le Girofard est un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes LGBTI+ qui en ressentent le besoin. Situé à Bordeaux, le centre offre divers services: écoute, entretien avec des psychologues, information juridique, demande d'asile, santé sexuelle et dépistage...

**Pour qui:** Tout le monde

**Comment:** Des permanences ont lieu du mardi au vendredi de 18h à 20h et des prises de rendez-vous sont possibles.

**Plus d'informations:** <https://www.le-girofard.org/>

### **Nightline**

**Quoi:** Nightline est un service d'écoute à destination des étudiant.e.s gratuit, confidentiel, anonyme et sans jugement. Des bénévoles formés sont à l'écoute pour parler de sa situation personnelle ou celle de proches de 21h à 2h du matin sans se substituer à des professionnels de santé.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Plusieurs numéros de téléphone existent en fonction des villes.

**Plus d'informations:** <https://www.nightline.fr/services-decoute>

### **Le Refuge**

**Quoi:** La Fondation LE REFUGE, reconnue d'utilité publique, a pour objet de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT+, de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale. Des solutions d'accueil sont disponibles ainsi qu'une ligne d'écoute.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de contacter le Refuge par téléphone au 06 31 59 69 50 ou de se rendre dans les lieux d'accueil aux horaires d'ouverture.

**Plus d'informations:** <https://le-refuge.org/>

## **Alizé - Agen**

**Quoi:** L'association Alizé est un espace d'écoute, d'accompagnement psychologique et de médiation interculturelle. Elle vous propose des entretiens individuels à 10€ et différents groupes de parole notamment pour les personnes en souffrance psychologique, exil, migrations... Ces groupes de parole sont constitués de 5 personnes environ avec des psychologues et/ou des psychanalystes. Les groupes de parole sont à 5€. Durant les consultations individuelles, il est possible d'avoir un interprète si vous ne parlez pas français.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de prendre contact directement avec l'association pour un rendez-vous ou plus d'informations: 09 81 02 98 44.

**Plus d'informations:** <http://www.alize47.fr/>

## **La maison des adolescents - Agen**

**Quoi:** La Maison des Adolescents est un lieu qui accueille les adolescents de 11 à 25 ans quelque soit leurs questionnements ou leurs préoccupations. Elle s'adresse également à leurs familles et aux professionnels. L'accueil est gratuit et confidentiel, avec ou sans rendez-vous.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de prendre contact directement pour un rendez-vous ou plus d'informations.

**Plus d'informations:** <https://www.maisondesados47.fr/>

## **La maison des étudiants - Poitiers**

**Quoi:** La Maison des étudiants est un lieu de vie accessible à tous au sein de l'Université de Poitiers. Elle regroupe des lieux d'échange, une épicerie solidaire ou encore des lieux de culture.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Plus d'informations:** <https://www.univ-poitiers.fr/vivre-les-campus/qualite-de-vie/la-maison-des-etudiant-e-s/>

# 10. STAGES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

## Aide au premier équipement professionnel

**Quoi:** La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les lycéens qui intègrent une formation professionnelle afin de financer les équipements nécessaires à leurs études. Cette aide varie selon les formations.

**Pour qui:** Les personnes en formation en CAP, Bac pro, Bac STD2A, BMA et Seconde hôtellerie et restauration.

**Comment:** L'établissement dresse la liste des équipements nécessaires et procède à un achat groupé.

**Plus d'informations:** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/equipement-professionnel-de-rentree>

## La bourse Erasmus+

**Quoi:** La bourse Erasmus+ est une aide qui peut être versée aux étudiant.e.s en mobilité internationale dans le cadre du programme éponyme. Cette aide est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale ou la bourse sur critères sociaux. Elle peut s'appliquer pour une mobilité d'études comme pour une mobilité de stage et son montant varie selon le pays de destination, les étudiant.e.s issus des collectivités d'outre-mer ont une bourse d'un montant minimum de 700€/mois quel que soit le pays de destination.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s souhaitant partir en mobilité internationale.

**Comment:** Le dossier de demande est à retirer au service de mobilité internationale de son établissement.

**Plus d'informations:** <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67>

## CRIJ Nouvelle-Aquitaine

**Quoi:** Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est présent à travers tout le territoire régional afin de délivrer des conseils et accompagner les jeunes qui le souhaitent. De nombreuses ressources matérielles et documentaires y sont présentes.

**Pour qui:** Tout jeune.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CRIJ aux horaires d'ouvertures ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien particulier.

**Plus d'informations:** <https://www.crijna.fr/>

## **Prime pour l'achat d'équipements pour l'élève inscrit dans la voie professionnelle**

**Quoi:** Cette aide est financée et versée par l'Etat pour financer l'achat de matériel pour les lycéen.ne.s inscrit.e.s dans les filières professionnelles. Elle est accessible sur la base de critères sociaux et peut être cumulée avec d'autres aides.

**Pour qui:** Les personnes inscrites pour le Bac professionnel, Bac technologique, CAP et Brevet de technicien.

**Comment:** Cette aide est versée sans formalités spécifiques pour les personnes touchant une bourse.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32915>

## **La Prime d'activité**

**Quoi:** La Prime d'activité a été instaurée afin de favoriser l'insertion professionnelle des foyers les plus modestes tout en soutenant leur pouvoir d'achat. Elle est versée sous conditions.

**Pour qui:** Pour les étudiant.e.s, stagiaires et apprentis il faut assumer seul.e la charge d'un ou plusieurs enfants et avoir une activité professionnelle dont le revenu mensuel est d'au moins 1028,96€. Les indemnités de stage ne sont pas comptabilisées dans le revenu mensuel.

**Comment:** La demande peut être faite sur le site de la Caf.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31477>

## **Le carrefour des étudiants**

**Quoi:** Le carrefour des étudiants propose un accompagnement des étudiant.e.s dans l'insertion professionnelle. Des professionnels dispensent des informations et proposent des entretiens personnalisés pour construire un projet professionnel solide.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr/>

## **Prime d'entrée en apprentissage - Landes**

**Quoi:** Le département des Landes propose une prime afin de favoriser l'émancipation des jeunes en formation d'apprentissage. Cette prime est d'un montant de 213€.

**Pour qui:** Tout jeune dont le foyer fiscal se trouve dans les Landes depuis plus d'un an et inscrit dans une formation d'apprentissage pour acquérir un diplôme.

**Comment:** La demande peut être faite en ligne.

**Plus d'informations:** [https://m.landes.fr/detail-une-aide?id\\_aide=43](https://m.landes.fr/detail-une-aide?id_aide=43)

# 11. EMPLOI

## Aides au BAFA/BAFD/BNSSA

**Quoi:** Le BAFA et le BAFD sont des formations payantes permettant d'encadrer des enfants et adolescents dans des structures d'accueil collectif. Diverses aides sont disponibles pour financer la formation, par la Caf (entre 91,47€ et 106,71€), par la Région (200€ pour le BAFA et 400€ pour le BAFD) ou encore par le département (Les Landes: 200€ pour le BAFA et 250€ pour le BAFD, les Pyrénées Atlantiques: 200€ maximum pour le BAFA).

**Pour qui:** Les conditions varient en fonction des aides, elles s'adressent majoritairement aux jeunes.

**Plus d'informations:** Caf: <https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-val-d-oise/offre-de-service/vie-personnelle/aide-au-bafa>, Landes: <https://www.landés.fr/actualites/pack-xl-jeunes-aide-au-brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur-bafa>, Pyrénées Atlantiques : <https://www.le64.fr/jeunes-et-engages>, Région Nouvelle Aquitaine: <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>

## Jobaviz

**Quoi:** Jobaviz recense gratuitement les offres d'emplois proposées par des employeurs très divers tant durant la période estivale que pendant les études. Dédiées à un public étudiant, les offres d'emploi sont souvent compatibles avec les études.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Les offres d'emplois sont accessibles sur la plateforme à l'aide de [messervicesetudiants.fr](https://messervicesetudiants.fr).

**Plus d'informations:** <https://www.jobaviz.fr/>

## CRIJ Nouvelle-Aquitaine

**Quoi:** Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine est présent à travers tout le territoire régional afin de délivrer des conseils et accompagner les jeunes qui le souhaitent. De nombreuses ressources matérielles et documentaires y sont présentes.

**Pour qui:** Tout jeune.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CRIJ aux horaires d'ouvertures ou de solliciter un rendez-vous pour un entretien particulier.

**Plus d'informations:** <https://www.crijna.fr/>

## **Espace Régional d'Information de proximité**

**Quoi:** Il s'agit de lieu d'échange où des conseillers sont présents pour informer toute personne sur les formations et l'insertion professionnelle. Des ateliers y sont également proposés tout comme des événements locaux et des ressources documentaires.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de se rendre dans l'un de ces espaces avec ou sans rendez-vous.

**Plus d'informations:** <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/orientation/des-structures-votre-service/erip-votre-espace-regional-dinformation-de-proximite>

## **Pôle emploi**

**Quoi:** Pôle emploi est un établissement public chargé de l'emploi en France. Il est chargé d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner dans leur insertion ou réinsertion professionnelle.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous ou de se rendre dans l'agence la plus proche.

**Plus d'informations:** <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

## **La Mission locale**

**Quoi:** La Mission locale est un organisme chargé d'accompagner les jeunes dans la résolution de leurs problèmes du quotidien, ils participent à ce titre à l'aide à l'insertion professionnelle. Elles peuvent informer, orienter et accompagner les jeunes qui le souhaitent.

**Pour qui:** Tout jeune entre 16 et 25 ans.

**Comment:** Il suffit de se rendre dans la mission locale la plus proche.

**Plus d'informations:** <https://www.mission-locale.fr/>

## **Cap métiers**

**Quoi:** Cap métiers Nouvelle-Aquitaine est une agence régionale dédiée à l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Elle se caractérise par une approche de l'emploi en lien avec les besoins économiques du territoire. Des conseils sont notamment disponibles pour répondre à toute question.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller ou de consulter les ressources mises à disposition en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.cap-metiers.fr/>

## Les services d'orientation et d'insertion professionnelle des Universités

**Quoi:** Chaque Université dispose d'un service dédié à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiant.e.s. Ils sont en mesure de conseiller sur les différentes formations et les débouchés disponibles après les études.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous en ligne.

**Plus d'informations:** Université de Bordeaux: <https://pro-fildoc.u-bordeaux.fr/>,  
Université Bordeaux-Montaigne: <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/formations/orientation-et-insertion.html>, Université de Pau et des Pays de l'Adour: <https://formation.univ-pau.fr/fr/vie-etudiante/scuio-ip-orientation-et-insertion-professionnelle.html>

## Le carrefour des étudiants

**Quoi:** Le carrefour des étudiants propose un accompagnement des étudiant.e.s dans l'insertion professionnelle. Des professionnels dispensent des informations et proposent des entretiens personnalisés pour construire un projet professionnel solide.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il est possible de prendre rendez-vous en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr/>



# 12. ALIMENTATION

## Le Comptoir d'Aliénor

**Quoi:** Basé sur le campus Peixoto, le Comptoir d'Aliénor est une épicerie sociale, solidaire et culturelle gérée par la Fédération ATENA. Ce projet vise à lutter activement contre la précarité étudiante en donnant accès à des denrées alimentaires et des produits d'hygiène pour 10% du prix du marché. L'épicerie est tenue par des étudiant.e.s et est accessible pour toutes les personnes inscrites dans un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la base du reste à vivre.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Le dossier pour devenir bénéficiaire est disponible en ligne et peut être envoyé par mail ou directement déposé sur place.

**Plus d'informations:** <https://fede-atenaf.fr/le-comptoir-dalienor/>

## Distribution alimentaire

**Quoi:** La Banque alimentaire, en collaboration avec la Fédération ATENA, a mis en place des distributions alimentaires à la piscine universitaire sur le campus Pessac, Talence, Gradignan chaque semaine. Cette distribution permet aux étudiant.e.s qui le souhaitent d'avoir droit à un panier alimentaire sans condition de revenus.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il suffit de prendre rendez-vous chaque semaine.

**Plus d'informations:** <https://rendezvous.u-bordeaux.fr/centre/distribution-alimentaire>

## HopHopFood

**Quoi:** HopHopFood est une association qui vise à réduire les déchets liés au gaspillage alimentaire tout en luttant contre la précarité. Les denrées sont récoltées via un réseau de partenaires mais également par les dons de particuliers et sont redistribués à des personnes dans le besoin.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** L'association a mis en place une application qui permet de voir les panier disponibles à proximité de chez soi.

**Plus d'informations:** <http://www.hophopfood.org/>

### **Epicerie solidaire - Service et culture des campus universitaires de la Charente**

**Quoi:** Le SCCUC tient une épicerie solidaire à destination des étudiant.e.s Charentais. Il est possible d'y acheter des produits alimentaires et d'hygiène pour 10% du prix du marché.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s inscrits dans une formation à Angoulême.

**Comment:** Pour devenir bénéficiaire, le dossier est à constituer avec l'assistante sociale de l'Université de Poitiers ou auprès de la Croix Rouge.

**Plus d'informations:** <https://www.sccuc.fr/epicerie-solidaire.php>

### **Episs'Campus**

**Quoi:** L'Université de Poitiers a mis en place une épicerie sociale et solidaire à destination de la population étudiante afin de proposer des produits alimentaires et d'hygiène pour 10 à 30% du prix du marché.

**Pour qui:** Les étudiant.e.s inscrits à l'Université de Poitiers.

**Comment:** Pour devenir bénéficiaire, le dossier est à constituer avec l'assistante sociale de l'Université de Poitiers.

**Plus d'informations:** <https://www.univ-poitiers.fr/vivre-les-campus/ressources-vie-etudiante/episscampus/>



# 13. SANTE

## Les services de santé universitaire/Espaces santé étudiant

**Quoi:** Les Services de Santé Universitaire (SSU) sont des structures réparties partout en France à destination des étudiant.e.s. Ils ont des missions de prévention et de soin, il est notamment possible d'avoir des consultations auprès de personnels infirmiers, médecins et spécialistes sans avance de frais.

**Pour qui:** Tout.e étudiant.e.

**Comment:** Il est possible de se rendre dans le SSU le plus proche ou de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone.

**Plus d'informations:** Bordeaux: <https://www.sante-etudiants-bdx.fr/>, Pau: <https://formation.univ-pau.fr/fr/vie-etudiante/espace-sante-etudiant.html>, Agen: <https://www.centre-universitaire-agen.fr/la-vie-etudiante/sante-prevention>, Périgueux: <https://campus.perigueux.u-bordeaux.fr/intranet-vie-pratique/intranet-espace-sante>, Poitiers: <https://ssu.univ-poitiers.fr/sante-des-etudiants/>

## Les Centre Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

**Quoi:** Les CeGIDD sont présents partout en France pour proposer gratuitement des dépistages et des informations sur les différentes IST. Il est notamment possible d'y aborder les questions de contraception.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** Il est possible de se présenter aux CeGIDD le plus proche aux horaires d'ouverture.

**Plus d'informations:** <https://vih.org/cegidd/>

## Le Pass sport

**Quoi:** La Pass sport est une aide de 50€ pour s'inscrire dans un club sportif agréé. Il vise à favoriser la pratique du sport au sein de la jeune population, en particulier pour les publics les plus précaires. Cette aide peut être cumulée avec des aides locales.

**Pour qui:** Les enfants et jeunes adultes jusqu'à 28 ans bénéficiaires de l'AAH ou des bourses sur critères sociaux.

**Comment:** Le bon sera envoyé aux personnes concernées directement, une plateforme est disponible pour les personnes éligible ne l'ayant pas reçu.

**Plus d'informations:** <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

## **La protection universelle maladie**

**Quoi:** La protection universelle maladie remplace la couverture universelle maladie universelle depuis 2016. Elle a pour objectif de couvrir une partie des charges de frais de santé en cas de maladie ou de maternité. Dès lors, la personne devra avancer les frais et la "part de Sécurité Sociale" sera par la suite remboursée. Il est possible de ne pas avancer les frais, c'est la Sécurité Sociale qui paiera directement le professionnel de santé: c'est le tiers payant.

**Pour qui:** Toute personne de nationalité française, ayant un titre de séjour ou ayant entamé les démarches pour en avoir un qui réside sur le territoire national de manière stable depuis plus de 3 mois.

**Comment:** Renseignez vous auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie de rattachement.

**Plus d'informations:** [https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#text\\_210](https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie#text_210)

## **La Complémentaire de santé solidaire**

**Quoi:** Remplaçant la CMU-C, la Complémentaire de santé solidaire vise à couvrir la part complémentaire dans les dépenses de santé qui n'est pas remboursée par la Sécurité sociale. Elle peut être gratuite ou payante selon les revenus de chacun.e.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** La demande est à faire en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>

## **Examen de prévention en santé**

**Quoi:** Il s'agit d'un examen de santé gratuit accessible pour tous. Il permet d'effectuer des dépistages et des examens de santé basiques. Les publics les plus exposés ou les plus fragiles sont prioritaires pour ce genre d'examen.

**Pour qui:** Tout le monde.

**Comment:** La démarche peut être effectuée en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.ameli.fr/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages/examen-prevention-sante>

## **Protections hygiéniques en accès libre**

**Quoi:** Certains sites des universités sont équipés de protections hygiéniques en accès libre et gratuit. Cette démarche vise à lutter contre la précarité menstruelle au sein du public étudiant, particulièrement vulnérable face à cela. Les distributeurs sont généralement disponibles dans les toilettes et dans certaines résidences Crous.

**Pour qui:** Tout le monde.

### **Allocation d'éducation à l'enfant handicapé (AEEH)**

**Quoi:** Il s'agit d'une aide à destination des parents ayant un enfant en situation de handicap et qui vise à compenser les dépenses liées à ce handicap. Son montant de base est de 140,53€ mais peut être complétée en fonction de la situation personnelle du foyer. Elle peut être cumulée avec d'autres allocations.

**Pour qui:** Les parents ayant un enfant en situation de handicap. L'enfant ne doit pas avoir plus de 20 ans, ni être en internat pris en charge par l'Assurance maladie, il doit avoir la nationalité française et ne doit pas avoir un revenu supérieur à 55% du SMIC brut.

**Comment:** La demande peut être faite en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>

### **L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)**

**Quoi:** C'est une allocation qui permet d'avoir un minimum de ressources pour les personnes en situation de handicap.

**Pour qui:** Toute personne de plus de 20 ans, ou de 16 ans qui n'est plus à la charge de ses parents, dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%. Ce taux peut être compris entre 50% et 79% si le handicap restreint substantiellement et durablement l'accès à l'emploi pour la personne. Le montant est déterminé sur critères sociaux.

**Comment:** Pour constituer un dossier de demande d'allocation il faut s'adresser à la Maison Départementale des Personnes Handicapées la plus proche.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

### **Aide médicale d'Etat**

**Quoi:** Cette aide est à destination des personnes étrangères en situation irrégulière en France. Elle vise à faire bénéficier à ces personnes d'un accès aux soins sous conditions de ressources.

**Pour qui:** Toute personne en France depuis au moins 3 mois, qui n'a pas de titre de séjour depuis au moins 3 mois et qui est sous le plafond de ressources.

**Comment:** La première demande est à déposer à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le renouvellement peut être fait en ligne.

**Plus d'informations:** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079>



Association Territoriale des  
ÉtudiaNts Aquitains

# GUIDE DES AIDES SOCIALES

ÉDITION 2022

**Guichet de défense des droits :**

 [vosdroits@fede-atena.fr](mailto:vosdroits@fede-atena.fr)

 06 58 08 13 33

 [www.fede-atena.fr](http://www.fede-atena.fr)